



CABINET DU PREFET – Bureau de la communication interministérielle

Lyon, le 05 mai 2015

## "Ferroviaire" **COMMUNIQUE DE PRESSE**

### **Résultats de la consultation sur la partie sud du Contournement Ferroviaire de l'Agglomération Lyonnaise**

Mercredi 29 avril 2015, **Monsieur Xavier Inglebert, préfet, secrétaire général du Rhône, a présidé la réunion de restitution des avis recueillis lors de la consultation sur la partie sud du contournement ferroviaire de l'agglomération lyonnaise (CFAL) et sur la localisation d'un nouveau franchissement du Rhône.** Cette réunion a regroupé une centaine d'acteurs locaux : parlementaires, élus locaux, chambres consulaires, acteurs économiques et représentants des associations.

**La consultation a mis en valeur l'intérêt porté par la grande majorité des participants sur le principe d'un contournement ferroviaire de l'agglomération lyonnaise.** Ce contournement permettrait de favoriser le report modal de la route vers le fer et de libérer des capacités ferroviaires au cœur du nœud ferroviaire lyonnais.

En revanche, **le tracé, les caractéristiques et l'horizon de réalisation font l'objet de débats nourris et de positions tranchées, parfois exprimées avec vigueur.** De nombreuses remarques ont porté sur le choix du fuseau « Plaine d'Heyrieux – Sibelin Nord », tel qu'il a été réalisé en 2009. Elles regrettent l'évolution du projet entre 2009 et 2015, notamment pour ce qui concerne ses conditions d'insertion au sein du fuseau ; les proportions de tranchées couvertes sont jugées insuffisantes au regard de la nécessité de protéger les populations contre le bruit du trafic ferroviaire et de limiter les coupures du territoire. Des exemples de solutions alternatives ont été présentés.

Des préoccupations ont également été exprimées sur la consommation des terres agricoles, la protection de la ressource en eau et la prévention des risques. L'impact d'une augmentation de trafic sur les lignes déjà existantes de la vallée du Rhône a été souligné par les élus de ces territoires.

Enfin, la consultation a permis aux acteurs de prendre position sur **les différentes options de tracé proposées** au sein du fuseau et sur **la localisation du nouveau franchissement du Rhône** : ces sujets donnent lieu à des positions contrastées qui ne permettent pas de conclure à ce stade.

Suite à cette réunion, une synthèse écrite de la consultation sera finalisée, puis adressée par le préfet de région au ministre en charge des transports. **Le préfet Xavier INGLEBERT s'est engagé à rendre cette synthèse publique** et en a précisé le sens : éclairer au mieux le ministre pour les décisions qui devront être prises par la suite.

Pour en savoir plus, voir le site internet du projet : <http://www.rff-cfal.info/>

Adresse postale : Préfecture du Rhône – 69419 Lyon cedex 03

Standard : 04.72.61.61.61 – <http://www.rhone.gouv.fr>

[@prefetrhone](#)



## **CABINET DU PREFET – Bureau de la communication interministérielle**

### **Contact presse :**

Pascale Savey, Préfecture du Rhône, 04 72 61 65 27

Frédéric Evesque, DREAL Rhône-Alpes, 04 26 28 64 39

### **Quelques rappels :**

Le CFAL est divisé en deux parties : une partie nord de Leyment (01) à Saint Pierre de Chandieu (69) et une partie sud qui relie la partie nord à la ligne de rive gauche du Rhône. Il est complété par un nouveau franchissement ferroviaire du Rhône reliant les lignes des rives droite et gauche du Rhône, au nord de Vienne.

La partie nord a été déclarée d'utilité publique le 30 novembre 2012. Le franchissement du Rhône et la partie sud en sont respectivement au stade des études préliminaires et d'avant-projet. Elles ne sont donc pas encore déclarées d'utilité publique. En revanche, le ministre en charge des transports a arrêté le 15 avril 2009 un fuseau d'étude dit « Plaine d'Heyrieux – Sibelin nord » susceptible d'accueillir le tracé de la partie sud.

La consultation sur le CFAL sud s'est déroulée du 6 octobre 2014 au 6 janvier 2015 sous l'égide du préfet de région. Elle a porté sur le choix du tracé au sein du fuseau retenu en 2009 et sur la localisation de l'ouvrage de franchissement du Rhône.

Les remarques qui ont été exprimées lors de la réunion du 29 avril 2015 seront intégrées dans la synthèse de la consultation.

Le dossier des études, préparé par le maître d'ouvrage SNCF Réseau, a été soumis à l'avis des différents acteurs locaux : élus, associations, chambres consulaires... Le dossier a également été porté à connaissance du grand public. Il est téléchargeable sur le site internet du projet : <http://www.rff-cfal.info/>.

Cette consultation, qui ne correspond pas à une obligation réglementaire, traduit la volonté d'une concertation tout au long de la conception du projet.